

➤ Le Maire et des élus se rendent sur le chantier du Pôle Médical.

Les travaux du futur pôle médical à l'entrée nord de Pérignat, en face de l'Affiche, avancent à grand pas. Le Maire Eric Grenet et les adjoints Sébastien Donadieu et Olivier Naudan ont voulu faire un point sur ce projet et sur les travaux. Au cours d'une visite du site, ils ont rencontré les promoteurs, la société Urbasite de Jean-Pierre André et Florent Massonneau.

Les élus : Comment est né ce projet ?

Urbasite : Il est né d'une discussion à l'automne 2017 entre Jean-Pierre André aménageur-promoteur et le Docteur William Van Hille chirurgien orthopédiste qui avait l'ambition de créer un pôle regroupant différentes spécialités médicales traitant des pathologies fonctionnelles et sportives. Son projet nécessitait un grand terrain, entre 5000 m² et 10000 m², situé à la périphérie sud de la métropole. Les terrains privés à l'entrée de Pérignat ont rapidement fait l'unanimité. Le projet a été présenté aux élus municipaux, il a obtenu leur soutien puisque seul un projet d'intérêt collectif pouvait être implanté sur cette zone et l'ambition d'un grand projet architectural et environnemental était promis. Les travaux ont débuté début 2021.

Les élus : Pouvez-vous nous expliquer l'architecture de votre projet ?

Urbasite : Il comprend 2 bâtiments principaux indépendants en forme de haricots. Ils présenteront un aspect extérieur gris recouvert de lames d'aluminium verticales, afin d'apporter une touche esthétique originale et de limiter l'aspect béton brut. D'une surface

totale d'environ 2600 m², chaque bâtiment possède un rez-de-chaussée et un étage. Ils s'accompagnent de 151 places de parkings, dont certaines pour PMR, VSL et motos. Après des échanges avec la Municipalité, 32 de ces places seront mises à disposition de la commune les soirs et les week-ends et pourront servir lors de manifestations importantes à l'Affiche et à la Halle des sports.

Les élus : Comment avez-vous géré les contraintes environnementales ?

Urbasite : C'était une composante essentielle. L'ensemble du projet répond à la norme réglementaire RT2012. Le toit sera recouvert de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation électrique, couvrant environ 30 % du besoin du pôle médical. Les lampadaires du parking seront en auto alimentation solaire. Une partie des eaux pluviales récupérées sera infiltrée sur la parcelle et des stationnements seront traités en matériaux perméables, afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales de surface. Un accompagnement paysagé de qualité sera mis en place avec notamment la plantation de nombreux arbres.

Les élus : quelles seront les spécialités exercées dans ce pôle médical ?

Urbasite : Le porteur de projet souhaite développer un pôle d'excellence en pathologies fonctionnelles s'adressant aussi bien aux sportifs loisirs et professionnels qu'aux patients souffrant de pathologies dégénératives liées au vieillissement. L'organisation spécifique aura comme objectif la cohérence du parcours de soin.

Le grand bâtiment à gauche, disposera au rez-de-chaussée d'un centre d'imagerie médicale équipé pour les radiographies, les



De gauche à droite : Florent Massonneau (promoteur Urbasite), Sébastien Donadieu (Adjoint aux travaux et Urbanisme), Jean-Pierre André (promoteur Urbasite), Eric Grenet (Maire), Olivier Naudan (Adjoint à la Communication).

échographies, les mammographies et surtout d'une IRM. Seront également installés 2 cabinets d'ostéopathes, un cabinet d'infirmier, un cabinet de neurologie et un centre de soins non programmés avec 2 ou 3 médecins. A l'étage de ce bâtiment, 7 chirurgiens orthopédistes de la Châtaigneraie et 4 médecins du Sport et de réadaptation dont certains sont en liaison avec de grands clubs professionnels, s'installeront pour leurs consultations et le suivi médical des pathologies fonctionnelles et sportives. Les interventions chirurgicales se dérouleront toujours à l'Hôpital privé de la Châtaigneraie. Le deuxième bâtiment à droite accueillera un centre de kinésithérapie, de préparation sportive et des podologues dont certains praticiens spécialisés dans le sport de haut niveau. Plusieurs équipements spécifiques seront présents, notamment une piste rééducative à l'extérieur du bâtiment.

Les élus : quel est le planning de votre projet ?

Urbasite : Le gros œuvre est terminé et actuellement les bâtiments sont hors d'eau, hors d'air. Nous sommes en train de préparer, aplanir et aménager les extérieurs. Nous venons de démarrer les aménagements intérieurs. Les bâtiments seront livrés en décembre 2022 pour un accueil des premiers patients en janvier 2023.

OLIVIER NAUDAN

Retrouver
cette lettre
et l'actualité
de Pérignat

 www.perignat-les-sarlieve.fr

 Mairie Pérignat-lès-Sarliève

 www.panneaupocket.com

Cabinet architecte : Atelier CASA



> Élections Présidentielles et Législatives

L'année 2022 sera riche en rendez-vous électoraux avec les deux tours de l'élection présidentielle les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin.

Nouvelle carte électorale

La carte électorale est le document qui prouve que vous êtes inscrit sur les listes électorales. Aussi appelée "carte d'électeur", elle est normalement envoyée aux nouveaux électeurs l'année suivant leur inscription ou, en cas d'élection, l'année de leur inscription.

Avec la refonte des listes électorales, cette année, **toutes les personnes inscrites sur les listes électorales recevront une nouvelle carte, avec une nouveauté : un QR code inscrit sur la première page.**

Ce QR code vous renverra sur le site elections.interieur.gouv.fr, adresse unique vous permettant désormais de mettre en œuvre et de suivre toutes vos démarches liées aux élections : procurations, inscriptions,.



En outre, votre numéro d'électeur a été mis en exergue et figure sur les pages intérieures de la carte. Ce numéro « permanent, unique et propre à chaque électeur » est composé de 8 ou 9 chiffres et permet d'identifier de manière certaine un électeur parmi les 48 millions d'inscrits sur les listes électorales. Il figure sur la carte électorale et peut également être trouvé en interrogeant votre situation électorale en ligne via le QR code ou le site du ministère.

Etablir une procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les procurations sont "déterritorialisées", cela

signifie que **vous pouvez donner procuration à un électeur, qui n'est pas inscrit dans la même commune que vous.** En revanche, ce dernier devra tout de même se déplacer le jour du scrutin dans votre bureau de vote pour voter à votre place. **Chaque électeur ne pourra recevoir qu'une seule procuration (pour celles émises en France).**

Au moment de remplir la demande de procuration, vous devez renseigner votre numéro national d'électeur ainsi que celui de votre mandataire.

Une fois votre demande effectuée en ligne (<https://www.elections.interieur.gouv.fr/toutes-mes-demarches-electorales/je-donne-procuration>), il vous faudra vous déplacer au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat afin de faire vérifier votre identité et valider votre procuration. Une fois celle-ci validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

Bureaux de vote

La commune dispose de deux bureaux de vote situés **Espace Charles Dorier (Bureau de vote n°1)** et **salle Berthon (Bureau de vote n°2)**. Ils seront ouverts de 8 h à 18 h les jours de scrutin.



> Soutien à l'Ukraine

Les collectivités du Puy-de-Dôme se mobilisent pour venir en aide à la population ukrainienne

Afin d'organiser au mieux cette solidarité, plusieurs acteurs du territoire ont décidé de coordonner leurs forces au sein d'une cellule de crise départementale. Une ligne téléphonique : 04 73 14 50 00, ainsi qu'une adresse mail : soutien.ukraine@puy-de-dome.org, ont d'ores et déjà été mises en place pour répondre aux interrogations des habitants et des collectivités.

Comment apporter un soutien financier ?

À ce jour, l'aide la plus efficace reste le don d'argent. Plusieurs associations, qui travaillent au plus près de la population et des réfugiés ont besoin de financements. La liste est à retrouver sur le site www.service-public.fr.

Un hébergement ?

Engagé pour accueillir celles et ceux qui sont menacés dans leur liberté, la Préfecture du Puy-de-Dôme recense actuellement les logements entiers qui peuvent être mis à disposition sur plusieurs mois, voire années. À noter pour les particuliers, que la mise à disposition d'une ou plusieurs pièces de son habitation ne répond pas forcément à la prise en charge de famille sur le long terme.

Des associations de Pérignat se mobilisent

Le 16 mars, devant la situation catastrophique vécue par le peuple ukrainien, une collecte locale a été lancée : un objectif, permettre aux familles de réfugiés arrivant sur le Puy de Dôme de pouvoir bénéficier d'un kit minimum de produits de "première nécessité".



Vous avez été nombreux à vous mobiliser : 250 brosses à dent et 50 dentifrices, plus de 100 gels douche et shampoing, quelques crèmes de soin, de nombreux médicaments divers, et même des produits de premiers secours (bandages, antiseptiques, pansements). Vos dons ont été répartis en deux par l'association

Clermontoise « Agir ensemble pour l'Ukraine » : une partie a déjà été envoyée en Ukraine, une autre est restée localement pour alimenter les premiers réfugiés.

Hélas, la guerre ne semble pas vouloir prendre fin. Nous continuons donc les permanences pour recevoir vos dons et vos idées, tous les soirs de 17 à 19h, ainsi que le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h, salle Jean-Jaurès (place de la mairie).

Quelques orientations si vous souhaitez donner "utile" ; produits de soins comme des brosses à cheveux, ou des crèmes, des produits bébés (surtout des couches, enfants et adultes), médicaments et premiers secours.

Vous pouvez contacter : Marc Chavarot 06 69 45 90 42 ou Guilhem Rouger 06 67 02 75 59

Notre commune se mobilise face à ce drame humain, plusieurs actions se mettent en place

- Le 1^{er} avril, apéro-concert pour lequel tous les bénéfices de la buvette seront reversés à des organisations humanitaires en lien avec l'Ukraine. Les élus municipaux organiseront cet événement et tiendront la buvette. Entrée gratuite.

- Une collecte de produits de première nécessité est actuellement organisée depuis plusieurs semaines en fonction des besoins elle peut être amené à durer dans le temps : produits d'hygiène, médicaments, pansements, Vous pouvez déposer vos dons salle Jean Jaurès (face à la mairie), tous les soirs de 17h-19h et les samedis de 10h-12h et de 14h-16h) ou contacter Marc Chavarot au 06 69 45 90 42.

- La commune a participé au recensement des hébergements d'urgence du département en proposant l'appartement situé au 2^e étage du bâtiment de la mairie. Pour rappel, si vous souhaitez mettre à disposition un logement pour une famille ukrainienne, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie pour le recensement de votre logement.

- Le Comité des Fêtes, en partenariat avec plusieurs associations de Pérignat, organise un grand concert caritatif le 14 mai de 18h à 23h à l'Affiche au profit d'associations humanitaires. 3 groupes musicaux vont se relayer. Restauration rapide et buvette sur place. Tous les dons et l'argent récoltés seront reversés intégralement à des associations humanitaires. Entrée 2 € minimum.

- Le versement d'une subvention au profit d'une association humanitaire sera proposée lors du prochain Conseil Municipal.

> Travaux partie sud Avenue de la République



Les travaux avancent selon le planning prévu. Afin de réaliser des activités de revêtement, la portion en travaux de l'avenue sera complètement fermée à la circulation des véhicules pendant 1 semaine courant mai et pendant 3 semaines en septembre - octobre 2022. De plus, à certaines périodes,

certaines intersections des rues adjacentes avec l'Avenue peuvent aussi être fermées.

Nous vous tiendrons informés des dates précises et des éventuelles évolutions sur les différents supports de communication de la Municipalité. Pendant cette période de fermeture, la ligne de bus 13 sera déviée route de Cournon. Une circulation piétonne sera maintenue sur l'avenue. La fin de ces travaux étant prévue pour le mois de novembre 2022.

> Bien Vivre ensemble - Environnement



Nous profitons de l'arrivée des beaux jours pour rappeler quelques règles simples de bien vivre :

- L'**écobuage**, c'est-à-dire le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux, est interdit toute l'année.

- les **horaires pour les travaux de bricolage extérieurs bruyants** (tonte, perceuses,...) sont autorisés uniquement : les jours ouvrés de 8h à 20h ; les samedis de 9h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h-12h.



- La **taille des haies**, notamment celles donnant sur la voie publique, doit être réalisée pour permettre la circulation des personnes et véhicules.

- Les **chiens** doivent être tenus en laisse dans Pérignat lors de vos promenades. Des endroits adaptés ont été aménagés pour ramasser les excréments.



LE CIVISME DE CHACUN PERMETTRA LE BIEN VIVRE DE TOUS !

> Le mot de la liste minoritaire

A l'occasion du conseil métropolitain en date du 17 décembre 2021, le Président de la Métropole de Clermont-Ferrand, Olivier BIANCHI, a invité l'ensemble des membres du conseil Métropolitain à voter une hausse sans précédent des taux d'imposition directe locale pour 2022.

Cette hausse de la fiscalité avait été précédée de la présentation de la programmation pluri-annuelle d'investissements (PPI) déjà votés par la collectivité pour justifier l'augmentation non négligeable des taux.

Pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) + 19,4 %
Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties + 19,4 %
Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties + 19,4 %
Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOM) + 23,9 %
Lors du conseil municipal de Pérignat-lès-Sarliève mercredi 23 février 2022, nous sommes intervenus pour connaître la réalité des incidences de l'augmentation de ces taux à l'égard des foyers Pérignatois et demander qu'une information leur soit donnée dans les différents supports de communication. Le maire a indiqué répondre à cette question à l'occasion des prochaines réunions au travers de simulations couvrant plusieurs cas de figure.

Liste "Un Nouvel Elan pour Pérignat-lès-Sarliève"

> Dématérialisation des demandes d'urbanisme : le Portail « ICI » de la Métropole.

Depuis le 1^{er} janvier, Pérignat-lès-Sarliève peut recevoir et traiter informatiquement les demandes d'autorisation d'urbanisme sur un portail dédié.

Une évolution bénéfique, qui vous permet de créer et suivre votre dossier en ligne de chez vous, dans une démarche plus simplifiée et transparente.

Avant chaque construction, aménagement ou



démolition, vous devez faire une demande d'acte d'urbanisme auprès de la mairie, chargée de vérifier si la demande est conforme aux règles en vigueur. Réalisée auparavant via un formulaire papier, cette démarche est

désormais accessible

informatiquement sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de Clermont Auvergne Métropole, un portail dédié aux usagers.

Le Guichet numérique des autorisations d'urbanisme est accessible sur le nouveau portail citoyen de Clermont Auvergne Métropole.

Toutes les démarches sur « ICI » :
ici.clermontmetropole.eu

Appel à candidature pour job d'été

Comme chaque année, la municipalité offre l'opportunité à 2 jeunes de 18 ans et plus de Pérignat de pouvoir travailler pour réaliser des travaux d'entretien sur les bâtiments communaux et les espaces verts. Deux périodes sont proposées : du 4 au 15 juillet inclus et du 18 au 29 juillet inclus (un emploi par période). Si vous êtes intéressé(e) s, vous pouvez envoyer vos CV et lettre de motivation à la mairie avant le 30 avril.



Lettre municipale

MARS 2022 >>> N° 59

> Journées Européennes du Patrimoine On se la raconte à Pérignat !

Edition 2022 - Appel à Participation

Les Journées Européennes du Patrimoine 2022 seront organisées le 17 septembre 2022 sur la commune. Afin de préparer au mieux cette édition, nous invitons les habitants souhaitant participer, et/ou détenteurs de documents, d'anecdotes ou d'histoires sur notre beau village à nous rejoindre en se faisant connaître au secrétariat de mairie. Une rencontre sera programmée prochainement. Contact secrétariat de mairie : 04 73 79 11 02



PÉRIGNAT-LES-SARLIÈVE propose une « MUTUELLE DE VILLAGE »



Devant le constat d'un nombre croissant de personnes en précarité et en difficulté pour accéder aux soins, la municipalité a choisi de se rapprocher de ces nouvelles formes de mutuelles complémentaires, que sont les mutuelles de village, afin de pouvoir proposer à l'ensemble des habitants de notre commune, une gamme de couverture santé avec des prestations et des remboursements les plus avantageux possibles.

Pour celles et ceux qui sont intéressé(e)s, une permanence sera mise en place à la Mairie en présence d'un conseiller mutualiste, qui

s'occupera de toutes les démarches administratives : comparatif de l'ancienne mutuelle vers la nouvelle si besoin, résiliation de l'ancien contrat... Pour ce faire, nous vous conseillons de vous munir de votre **détail de garantie actuelle**, de vous renseigner sur vos modalités de résiliation, de **conserver impérativement l'enveloppe d'affranchissement de votre échéancier 2021/2022** (Loi Chatel).

**Permanences le Mercredi 11 Mai 2022 de 9h à 11h30
Et le Mercredi 12 Octobre 2022 de 9h à 11h30 Salle Berthon
(Parvis de la mairie)**

Agenda

Mars >>
Juillet 2022

1^{er} avril 2022 - 19h30 - Petite

Affiche : Apéro concert en soutien à l'Ukraine avec le groupe les

Cogne-Trottoirs (chansons pop),

organisé par la Municipalité - Entrée libre.

Buvette tenue par l'équipe municipale et bénéfices reversés intégralement au profit d'associations humanitaires.

Jeux et activités pour les enfants de 2 à 12 ans encadrés par une animatrice sous la responsabilité des parents.



6 avril 2022 - 20h15 - Petite Affiche -

FLEPP - Histoire de l'Art - La figure du paysan dans l'art occidental - entrée 6 €.

30 avril et 1^{er} mai 2022 - 9h - 17h -

Salon du livre des Editions Revoir avec 20 écrivains - **Salle Berthon**. Entrée libre.

4 mai 2022 - Histoire de l'Art - FLEPP -

20h15 - Petite Affiche : Les estampes japonaises au XIX^e siècle - Hiroshige - entrée 6 €.

6 mai 2022 - 20h30 - l'Affiche. **Soirée théâtrale « Le serment d'Hippocrate »,**

présentée par la Nouvelle Comédie Gauloise au profit de la ligue contre le cancer à Pérignat, parmi une tournée de 12 dates dans la région. Entrée gratuite et quête à l'entracte. Port du masque conseillé. Plus de renseignements sur le site www.nouvellecomediegauloise.sitew.com

13 mai 2022 - 19h30 - Petite Affiche - **Apéro concert avec le groupe**

Beavers (Bluegrass).

Entrée libre.

Buvette au profit de l'association

du Handball Club Pérignatois.



14 mai 2022 - 18h à 23h -

l'Affiche. Grand concert caritatif pour l'Ukraine organisé par le Comité des Fêtes de Pérignat en partenariat avec plusieurs associations pérignatoises.

Au programme : 3 groupes musicaux Mala Vida (Tribute Manu Chao . Mano Negra), Marilyn (Pop Français) et Drapeau Blanc (Rock Français). Restauration et buvette sur place. Entrée 2 € minimum. **L'ensemble des bénéfices sera reversé intégralement à une association humanitaire.**

20 mai 2022 - L'Affiche - **Soirée musicale organisée par les Associations Mandolia et FLEPP.**

Entrée gratuite sur réservation.

Renseignements et réservations au 06 11 50 77 12.

18h30 concert avec le groupe Quatuor (saxophone)

20h spectacle : Le musée des comédies musicales



3 juin 2022 - 19h30 - Petite Affiche : **Apéro concert avec le groupe Royal Funk** (Funk Groove). Entrée libre.

Buvette au profit de l'association Sous le manguier.

21 juin 2022 - 18h30 - Petite Affiche -

Fête de la Musique. Avant-première avec l'école de musique Mandolia.

19h30 Apéro-concert. Buvette au profit de l'association Mandolia.

25 juin 2022 - A partir de 14h :

Présentation d'un livre sur la RN 7 avec l'association Traction Club des Volcans - salle Berthon

8 juillet 2022 - 2^e édition « **On fête les vacances à Pérignat** » dans le Parc du château organisée par la Municipalité. Entrée libre. Buvette, snack, pique-nique proposés par le Comité des Fêtes de Pérignat.

19h30 grand concert gratuit.

22h Ciné-Parc : Venise n'est pas en Italie avec Benoit Poelvoorde et Valérie Bonneton.

BONNES VACANCES !